

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M^{rs} ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La *Correspondance générale*, de Vienne, annonce que les conférences pour le traité de paix entre les grandes puissances allemandes et le Danemark se sont ouvertes le 24. La seconde séance a eu lieu le 25.

Une nouvelle assez importante est donnée par le *Flyveposten*, de Copenhague.

Le cabinet danois aurait donné à ses représentants, à la conférence de Vienne, des instructions formelles pour réclamer le nord du Sleswig.

Le *Berlingske Tidende* dit que la grande question maintenant, à Copenhague, est celle de savoir quelle nouvelle forme devra revêtir la vie constitutionnelle du pays après la conclusion d'une paix qui enlève au Danemark le duché de Sleswig.

« On sait, ajoute ce journal, que le pouvoir législatif a été jusqu'ici partagé entre le Rigsraad, auquel ressortissent les affaires générales, comprenant les relations extérieures, la marine, la guerre et les finances, et le Rigsdag, qui s'occupe des affaires spéciales du royaume, savoir, la justice, l'intérieur et les cultes. Le Sleswig une fois cédé, il n'y a plus de raison pour continuer de maintenir deux assemblées qui, toutes les deux, n'auraient à représenter que le royaume seul. Il faudra donc qu'elles se fusionnent ou que l'une d'elles absorbe l'autre. »

Selon le *Berlingske Tidende*, il n'est pas à craindre que le ministère gouverne pendant un

intervalle quelconque sans le concours de la représentation du pays, et soit que le Rigsraad ou le Rigsdag devienne le seul dépositaire du pouvoir législatif, ce changement se fera toujours avec la coopération des deux assemblées, de manière que l'une reçoive le mandat que l'autre aura déposé. C'est dans ce sens que s'est exprimé le président du conseil dans les récentes discussions qui ont eu lieu au Rigsraad.

Voici le texte de l'adresse remise au Rigsraad par des habitants du Sleswig, qui protestent de leur attachement au Danemark et demandent que le peuple sleswigeois soit appelé à déclarer, par voie du suffrage universel, s'il accepte ou non la déchéance de sa nationalité.

« Tout le monde connaît l'impossibilité absolue où se trouve la population du Sleswig d'exprimer en masse la douleur profonde dont elle s'est sentie accablée à la nouvelle de la paix de Vienne, qui la livre à la discrétion de l'étranger.

« Cela nous autorise à élever en son nom notre faible voix et à prier la haute Chambre du Rigsraad d'avoir égard aux droits imprescriptibles de la nationalité sleswigeoise, que les serments de nos rois, comme les décisions de nos assemblées souveraines avaient déclarés hors de toute atteinte.

« Sans récriminer sur les préliminaires de la paix imposés par une dure nécessité, il nous est au moins loisible de demander qu'on sauvegarde, comme l'exige le droit public actuel, comme l'avait réclamé dans sa haute sagesse l'Empereur des Français, dans le traité

définitif, le droit du peuple sleswigeois d'être consulté sur son sort définitif. Est-il admissible que deux cent mille Sleswigeois, dont le danois est la langue maternelle, que tant d'autres de nos compatriotes qui, tout en parlant l'allemand, ont des sympathies danoises, soient d'un seul trait de plume livrés pour toujours à l'oppression germanique, sans qu'ils soient mis à même de manifester s'ils acceptent ou non la déchéance de leur nationalité.

« Or, dans l'état actuel des choses, aucune opinion ne peut, sous la pression des baionnettes ennemies, arriver à s'affirmer dans notre malheureux pays. Nos compatriotes n'ont pu qu'indirectement faire connaître qu'ils persévereraient toujours dans les sentiments qui leur ont donné la force de lutter pendant tant d'années pour le maintien de leur union immémoriale avec le Danemark.

« Plaise donc à la haute assemblée du Rigsraad de faire insérer dans le traité de paix, lorsqu'elle aura à le ratifier, la clause formelle que le peuple sleswigeois soit admis à voter par voie du suffrage universel et par canton sur sa propre destinée. »

Le vingt-et-unième régiment danois, exclusivement composé de Sleswigeois du Nord, et qui vient d'être licencié, a signé unanimement avant de se dissoudre l'adresse suivante au gouvernement danois :

« C'est avec le plus profond regret que nous avons vu le ministre de la guerre s'exprimer récemment à l'égard de nous autres Sleswigeois d'une façon blessante.

« Son Excellence prétend qu'on ne pouvait avoir que peu de confiance dans le dévoue-

ment des Sleswigeois servant dans l'armée danoise.

« Nous nous attendions à subir, de retour en Sleswig, des molestations de la part de certains de nos concitoyens, mais nous ne pensions pas qu'en Danemark on méconnaîtrait à ce point notre amour pour la seule patrie à laquelle nous nous soyons jamais sentis attachés, pour le Danemark.

« Jamais nous ne nous regarderons comme séparés de ce glorieux royaume, auquel nous sommes unis par les liens les plus forts de la langue et de la nationalité. »

On comprendra toute la valeur de cette déclaration, en songeant à quelles vexations sont soumis, en Sleswig, tous ceux qui manifestent des sympathies danoises.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit, au sujet de la déclaration faite jeudi par le ministre des finances du Danemark au sein du Folksting :

« Ce n'est qu'en supposant que le cabinet de Copenhague signerait loyalement, sans arrière-pensée, les préliminaires de paix que les grandes puissances allemandes ont accepté les conditions du traité. »

La *Gazette de Bavière* salue avec joie l'entrevue du roi de Prusse avec le roi de Bavière. En même temps, dit-elle, que cette entrevue manifeste les sentiments d'amitié fondés sur la parenté de ces princes, elle donne l'espoir que leurs cœurs se rencontrent dans les sentiments fédéraux et allemands. Plus d'un nuage sombre qui voile encore notre horizon peut disparaître dans une entrevue. Quand des

FABLETTON.

8

LE CLOS DES PEUPLIERS.

(Suite.)

M. Daumer se rapprocha de sa femme et saisit ses mains qu'il porta à ses lèvres.

— Oh ! oui, je vous aime, répéta-t-il, vous êtes si belle, Thérèse...

— Pardon, monsieur, interrompit la jeune femme d'un ton glacial, cette scène me fatigue ; la journée a été accablante pour moi ; je suis fâchée de vous le dire, mais vous m'y forcez. Veuillez vous retirer et me permettre de prendre un peu de repos.

— Me retirer ! s'écria M. Daumer, ceci passe les bornes d'une plaisanterie. Ma chère Thérèse, votre intention, je pense, n'est pas d'exposer votre mari à la risée de tous vos gens, et encore moins de le prendre pour un niais. Afin d'éviter tout malentendu à cet égard, je vous prévins que je ne jouerai jamais ce rôle auprès de ma femme, si ravissante qu'elle soit. Ma place est à côté de vous, et je vous jure, sur mon honneur, que je ne l'abandonnerai pas.

— N'invoquez pas votre honneur, s'écria Thérèse, qui ne put contenir davantage son indignation, vous l'avez foulé aux pieds en profitant de mon obéissance aux ordres de mon père pour m'épouser malgré moi et m'enlever à l'amour de Julien. Lorsque je vous avouai cet amour, monsieur, je fis un appel à votre loyauté. Si vous m'aviez aimée, vous auriez reculé devant ce sentiment qui m'unissait à un autre ; mais vous avez été impitoyable, vous n'avez pas songé à mon désespoir en détruisant toutes mes joies. Que vous importait mes larmes ? ce n'était pas mon amour qu'il vous fallait, c'était ma fortune ; vous l'avez, que vous dois-je de plus !

La colère enflamma le visage de M. Daumer. Cependant il s'efforça de répondre avec calme.

— Je n'écouterai pas plus longtemps vos folies ; je ne m'en offenserai pas non plus, ce serait inaugurer notre ménage par une bien sottise querelle. Vous êtes ma femme, et les plus beaux raisonnements du monde ne m'empêcheront pas de vous aimer.

En achevant ces mots, il s'avança vers elle en étendant les bras.

Thérèse ouvrit brusquement une fenêtre et posa le pied sur le balcon. Dans ses yeux brillait une résolution désespérée.

— Si vous m'effleurez seulement, dit-elle, je saute par la fenêtre. Vous faut-il ma vie, monsieur ? prenez-la, elle est à vous, je le reconnais, je vous solderai ainsi tous mes comptes en une minute ; mais je vous le jure à mon tour, sur mon honneur, qui m'est plus sacré que le vôtre, c'est tout ce que vous aurez jamais de moi.

M. Daumer, effrayé, et ne doutant pas que la jeune femme, poussée à bout, ne se précipitât par la fenêtre, fit deux pas en arrière.

Mais Thérèse, accablée par la lutte morale qu'elle venait de soutenir, s'affaissa sur elle-même et roula sur le parquet. Sa tête avait frappé contre un meuble et le sang s'échappait par une large blessure.

M. Daumer la prit dans ses bras et la porta sur le lit. Sa première pensée fut de demander du secours ; mais, réfléchissant qu'on pouvait l'accuser de violence envers la jeune femme, il chercha à la rappeler à la vie, et à arrêter le sang qui coulait en abondance. Ce ne fut qu'au bout d'une demi-heure employée à lui donner des soins infructueux qu'il se décida à appeler.

Alexandrine et M. Ramon accoururent à sa voix, et tous trois s'empressèrent autour de Thérèse.

La jeune femme ne tarda pas à rouvrir les yeux.

Elle se souleva à demi et jeta à droite et à gauche des regards égarés.

— Il n'est pas là, dit-elle.

Et elle retomba inerte sur son lit en prononçant le nom de Julien.

M. Daumer et M. Ramon se regardèrent comme deux coupables et sortirent de la chambre.

À la question que lui adressa M. Ramon sur ce qui s'était passé, M. Daumer répondit par quelques phrases inintelligibles, d'où il ressortait que Thérèse, en le fuyant, était tombée.

IX.

Pendant huit jours, la jeune femme resta étendue sur son lit, brûlée par une fièvre violente et en proie au délire. Ses sensations étaient paralysées, elle n'avait même plus celle de ses souffrances.

L'âme et le cœur ou la pensée et le sentiment, ces deux grands moteurs de l'organisation n'agissant plus, la vie commençait à s'éteindre.

M. Ramon, assis dans un fauteuil, en face de sa fille, passait des heures entières à la contempler.

En la voyant pâle, immobile, et les yeux éteints, elle autrefois riante et heureuse, des larmes coulaient sur ses joues. Il interrogeait son cœur et fré-

princes allemands se rapprochent, il faut que la défiance et la mauvaise humeur cèdent, quelque fortes racines qu'elles puissent avoir dans les peuples.

Le *Mémorial diplomatique* contient l'analyse suivante d'une dépêche, qui aurait été adressée par le cabinet de Berlin à M. le comte de Goltz, son représentant près la cour des Tuileries.

« La dépêche prussienne est datée de Gastein, le 9 août. M. de Bismark trouve que, quoique l'ambassadeur de Prusse à Paris ait déjà donné quelques explications concernant les préliminaires de la paix, il n'est pas superflu que le gouvernement impérial connaisse plus amplement la manière de voir du gouvernement du roi Guillaume. La Prusse reconnaît pleinement que l'attitude sage et réservée du gouvernement de l'Empereur a facilité l'arrangement définitif en faveur de l'Allemagne; elle a lieu de regarder le passé avec satisfaction, et elle espère que la solution donnée au conflit dano allemand ne pourra que contribuer à la durée des bons rapports existants entre la France et la Prusse. »

D'après le *Mémorial diplomatique*, le gouvernement autrichien n'aurait pas suivi l'exemple donné par la Prusse.

On écrit de Genève, le 26 août :

Genève continue d'être tranquille et a repris sa physionomie accoutumée.

Les commissaires fédéraux ont cru devoir faire entrer un second bataillon vaudois en ville, ce qui porte le chiffre des troupes de l'intervention à deux bataillons et à deux compagnies de carabiniers.

En même temps, et par mesure de précaution, les milices genevoises recevaient l'ordre de sortir de la ville et allaient camper dans les environs.

Toutes les troupes de la garnison ont été mises sous les ordres du lieutenant-colonel Amstutz, de Berne.

Une proclamation des commissaires de la Confédération a été lue partout et accueillie avec sympathie. De son côté, le conseil d'État a fait un appel à tous les concitoyens, les invitant à rendre les armes prises dans les arsenaux. Il y a lieu d'espérer que cet appel sera entendu.

D'autre part, l'autorité fédérale a évoqué l'instruction judiciaire des événements du 22 août. Elle a désigné un juge d'instruction, qui est en même temps chargé de la direction de toute l'enquête: son choix est tombé sur M. Duplan, conseiller d'État du canton de Vaud. Elle a investi M. le président Migg, de Berne, des fonctions de procureur-général.

Le juge d'instruction arrivé hier à Genève, a immédiatement ouvert la procédure.

En attendant le résultat de l'enquête, une

question d'une importance grave a été soulevée dans le sein du grand conseil de Genève. On s'y est demandé s'il y avait lieu de recourir aux autorités fédérales pour faire maintenir le droit de la majorité des citoyens, droit qui aurait été méconnu par une majorité de bureau chargée dans la journée du 22 août de procéder au dépouillement du scrutin. — L'auteur de cette proposition l'a soutenue dans la séance du 24, et un arrêté législatif a été voté presque unanimement par le conseil suprême de Genève, qui demande que le conseil fédéral maintienne l'élection du 22 de ce mois.

Dans la journée du 25 ont eu lieu les funérailles des victimes de cette triste lutte. On n'était pas sans inquiétude sur les conséquences de cette cérémonie, et l'on craignait l'émotion qui pouvait en résulter parmi les dix mille personnes qui prirent part au funèbre convoi.

Cependant tout se passa avec ordre et la foule resta silencieuse et recueillie.

Aucun discours n'a été prononcé, et dans la journée un grand nombre de citoyens se sont rassemblés sur la place du Molard pour voter une adresse de confiance aux commissaires extraordinaires de la Confédération.

(Moniteur).

Le télégraphe nous apporte la nouvelle d'une réforme sociale importante qui vient de s'accomplir dans les Principautés danubiennes. La loi rurale est promulguée; la corvée est abolie. Les paysans deviennent propriétaires moyennant indemnité. Le *Moniteur roumain* publie une proclamation du prince Couza aux paysans.

Nous recevons par la voie de Suez des nouvelles intéressantes de Djeddah, qui vont jusqu'au 30 juillet.

La ville de La Mecque est ravagée en ce moment par le typhus qui, chaque jour, y fait des victimes nombreuses. Cette maladie a été apportée par des pèlerins, qui sont venus visiter le tombeau du prophète. Le fléau a acquis un tel degré d'intensité, que le gouverneur général de la province a quitté la ville sainte pour se réfugier à Saref, avec tous les notables et toutes les autorités du pays.

L'Hedjaz continue à être ravagé par des tribus insoumises, qui pillent les voyageurs et les caravanes; parmi ces tribus, la plus dangereuse, celle des Assyrs, a aujourd'hui près de 30,000 combattants. Elle devient si menaçante que le gouvernement ottoman, dont on connaît le zèle et la vigilance, a donné l'ordre à Izzet Pacha de réunir un corps de troupes considérable et de marcher contre elle.

Aux dernières dates, ce corps était complètement organisé. Il se composait de sept régiments de l'armée ottomane, d'un contingent

égyptien de quatre mille hommes, fournis par Ismail-Pacha, et de trois bataillons d'infanterie envoyés par le chérif de La Mecque.

Une dépêche privée de New-York du 15 annonce que la place de Mobile serait tombée au pouvoir des fédéraux.

Une dépêche du 14 août, qui nous est communiquée, nous apprend qu'on doutait beaucoup à New-York de l'exactitude de cette nouvelle. On savait que, trois jours auparavant, les défenseurs de Mobile avaient reçu des renforts importants, et cette circonstance rendait peu probable la chute de cette place.

Nous empruntons les extraits suivants à une correspondance adressée de Paris au *Phare de la Loire*:

Je vous disais hier que le voyage du jeune prince italien Humbert n'était probablement pas entrepris sans arrière-pensée matrimoniale, mais que ce n'était pas en France que le fils du roi Victor-Emmanuel venait chercher femme. Je puis être plus explicite aujourd'hui. Il me revient de très-bonne source que le prince Humbert est allé à Copenhague pour se rencontrer avec la seconde fille du roi Christian, sœur de la princesse de Galles. Je n'oserais affirmer que l'entrevue aura des conséquences, mais elle avait l'objet que j'indique.

J'ajoute que le *Mémorial diplomatique*, confirmant un bruit qui était déjà venu à mes oreilles, annonce que la princesse Anna Murat, accompagnée de son père et de sa mère, va se rendre en Terre-Sainte, sur un navire de l'État mis à leur disposition par l'Empereur.

On annonce, pour le 3 septembre, le départ du prince et de la princesse de Galles pour Copenhague. Ils visiteront Stockholm, peut-être Saint-Petersbourg, et reviendront à Londres en passant probablement par Paris.

Le patriotisme danois vient de se manifester d'une manière singulière. Le *Dagladet* a publié ces jours-ci un article invitant les dames de Copenhague à ne pas fréquenter le Théâtre-Royal, par la raison que le directeur, M. Frandol, est un Holsteinois, et qu'il est du devoir de tous les Danois de protester par leur abstention contre une nomination qui est de nature à froisser les susceptibilités nationales.

On écrit de Naples qu'une barque portant trois personnes s'est approchée mystérieusement de la batterie Saint-Vincent dans l'arsenal. La sentinelle n'ayant pas de réponse à son premier *qui vive* a déchargé son fusil en l'air. La barque s'est éloignée. La sentinelle a rechargé son fusil et tiré un deuxième coup, blessant mortellement à la nuque un des individus qui étaient dans la barque. Le blessé a été conduit par ses compagnons à Caracciolo, et ceux-ci ont pris sur le champ la fuite.

La nouvelle d'arrestations opérées dans les

possessions italiennes et tyroliennes de l'Autriche nous arrivent à la fois par Vienne et par Turin. D'après des informations particulières venues de Vienne, il s'agirait d'un complot de haute trahison ayant des ramifications fort étendues. Les principales arrestations ont eu lieu à Trente, Pergine, Rovereto, Riva, Mori, Vérone et Venise.

On va entendre prochainement à Paris un instrument d'un genre assez singulier et dans tous les cas complètement nouveau. C'est une sorte d'orgue dite *aerophon* dans lequel la vapeur remplace l'air. Il paraît que rien n'est plus singulier que de voir la fumée s'échapper en même temps que le son des nombreux pavillons adaptés à chacun des tuyaux. L'*aerophon*, qui est d'origine américaine, fait en ce moment les délices des habitants de Bruxelles. On assure que Verdi a déjà songé à utiliser l'éclatante sonorité du nouvel instrument pour ses opéras.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Paris, 28 août. — Le prince Humbert est arrivé hier matin à Paris.

S. A. I. le prince Napoléon est allé recevoir son beau-frère, qui logera au Palais-Royal, dans l'aile occupée jadis par le prince Napoléon et la princesse Clotilde, pendant la vie du prince Jérôme.

Fils aîné du roi Victor-Emmanuel, héritier présomptif du royaume d'Italie, le prince Humbert, est né le 14 mars 1844. Il est le second des enfants du roi d'Italie, la princesse Clotilde étant son aînée d'un an. Après lui viennent : le duc d'Aoste, âgé de dix-neuf ans; le duc de Montferrat, né le 6 juillet 1846, et la reine de Portugal, Marie-Pie, née le 6 août 1847, mariée le 27 avril 1862.

L'Empereur partira demain lundi avec S. A. R. le prince Humbert pour le camp de Châlons, où il arrivera vers quatre heures du soir. Il y aura, le même jour, un grand dîner au quartier-général impérial. Le lendemain commenceront les grandes manœuvres d'ensemble qui doivent durer trois jours.

Le vendredi 2 septembre, à une heure, aura lieu la distribution des récompenses, et, immédiatement après cette solennité, l'Empereur quittera le camp pour rentrer à Saint-Cloud.

Le camp sera levé le 7 septembre. Les troupes qui s'y trouvent partiront les 8, 9, 10 et 11 pour aller rejoindre leurs garnisons.

On assure que la cour ne se rendra pas, cette année, à Biarritz et qu'elle ira, vers le 20 septembre, habiter Compiègne, où elle séjournera, dit-on, jusqu'au 15 novembre.

— Des ordres expédiés de Paris ont prescrit aux autorités maritimes de nos différents ports d'activer le départ des navires de guerre

plus à Villebelle.

Plus d'une fois, Thérèse eut le désir de s'informer de ce qu'il faisait; mais elle s'était toujours retenue, et les paroles, prêtes à lui échapper, expiraient sur ses lèvres.

Un jour Alexandrine, tardant à venir la prendre pour l'accompagner dans sa courte promenade, elle voulut essayer ses forces. Elle sortit de sa chambre, descendit lentement l'escalier, et entra au salon. Mais elle ne put aller plus loin; ses jambes fléchirent sous le poids de son corps, et elle se laissa glisser dans un fauteuil.

Dans une pièce contiguë au salon et dont la porte était entr'ouverte, Alexandrine causait avec sa sœur.

— Ma pauvre chère maîtresse est toujours bien malade, disait Alexandrine; je ne sais si nous lui rendrons la santé.

— Dieu veuille qu'elle vive, la chère enfant, reprit sa sœur.

— Elle qui pouvait être si heureuse!

— C'est toujours comme ça: les bons s'en vont, les mauvais restent.

— M. Ramon commence à se mordre les doigts, mais il est trop tard.

missait en pensant qu'il avait peut-être été cruel pour son enfant.

Quant à M. Daumer, que ses intérêts réclamaient à Renoncourt, il avait quitté le Clos des Peupliers le troisième jour après son mariage, en priant M. Ramon de lui envoyer, aussi souvent que possible, des nouvelles de Thérèse.

Il conservait l'espoir qu'elle reviendrait à lui, malgré ce qui s'était passé entre eux et la répugnance qu'elle lui avait montrée.

A Villebelle, on ne tarda pas à savoir que la jeune femme était malade. On apprit le départ de M. Daumer, et, par quelques mots échappés aux domestiques du Clos, les habitants du village purent étendre le champ de leurs conjectures. La scène qui avait occasionné la chute de Thérèse était racontée de vingt manières différentes. Le mari fut considéré comme un monstre et M. Ramon comme un mauvais père. Les femmes surtout ne prononçaient leurs noms qu'avec indignation.

Mais lorsqu'on sut que Julien Prugnot était entré au séminaire, ce fut bien autre chose; le vocabulaire des injures ne contenait plus assez de mots pour qualifier M. Ramon. Les deux jeunes gens étaient victimes de son ambition; il avait tué sa fille.

Dans les derniers jours de septembre, Thérèse eut assez de force pour se tenir levée pendant quelques heures; appuyée sur les bras d'Alexandrine, elle descendait au salon et faisait même quelquefois un ou deux tours sur la terrasse.

— Comment vas-tu? lui demandait son père.

— Pas très-bien, répondait faiblement la jeune femme.

— Nous la sauverons, elle vivra, pensait M. Ramon.

Mais si l'on parlait de M. Daumer devant elle, on la voyait trembler; son visage changeait aussitôt d'expression, ses yeux devenaient hagards, et la terreur se peignait dans ses traits.

Une fois seulement elle témoigna le désir de se promener dans le jardin. Le ciel était bleu, le soleil brillait; mais ses rayons ne réchauffaient pas. Les feuilles jaunes de l'automne se détachaient des arbres en tournoyant.

On n'entendait plus le chant des oiseaux; on ne voyait plus les papillons voltiger autour des fleurs. Pauvres fleurs! celles qui existaient encore s'inclinaient sur leurs tiges, languissantes et décolorées.

Thérèse en cueillit pourtant quelques-unes et en fit un bouquet.

— Chères petites fleurs, dit-elle en les regardant avec tristesse, vous êtes maintenant sans parfum; le froid vous a flétries, et bientôt vous allez mourir. Oui, mourir, car l'automne est venu, et il a chassé les insectes qui vous aimaient. Vous êtes mes sœurs; nous avons eu, vous et moi, quelques rayons de soleil, quelques beaux jours, et nous allons quitter la vie. Mais l'année prochaine, au printemps, vous fleurirez de nouveau sur des tiges vigoureuses; je ne vous verrai pas, je ne serai plus ici. De moi l'âme restera seule, l'âme immortelle qui ne cesse jamais d'aimer, et qui, près de Dieu, fleurit toujours.

Elle voulut s'asseoir sous le berceau où quelques semaines auparavant elle avait passé une soirée délicieuse avec Julien. La tête penchée sur le sein d'Alexandrine et les yeux fermés, elle pensa au jeune homme; elle se rappelait ses paroles d'amour et son cœur battait plus fort. Comme une chaleur bienfaisante qui ranime peu à peu les membres engourdis, la jeune femme, au souvenir de son bonheur, sentait la vie lui revenir.

Depuis son mariage, le nom de Julien n'avait pas été prononcé devant elle. Alexandrine suivait les ordres de M. Ramon, qui lui avait recommandé surtout de ne pas dire à sa fille que le jeune homme n'était

qui doivent se rendre au Mexique afin de concourir au rapatriement des troupes désignées pour rentrer en France au mois d'octobre prochain.

Par suite de ces ordres, trois transports sont partis pour leur destination vers le milieu de la semaine dernière; deux autres, l'Eure et la Meuse, ont quitté Brest samedi soir; les quatre derniers partiront successivement. Le rendez-vous de ces bâtiments est à la Martinique. Ils arriveront ensemble à la Vera-Cruz, et l'embarquement se fera immédiatement. Toutes les mesures sont prises pour que les troupes, venant de l'intérieur du Mexique, ne séjournent pas dans ce port.

— Le *Courrier du Dimanche* vient d'être suspendu pour deux mois. Cette mesure est motivée par un article publié par M. Alfred Assolant.

— Nous apprenons que M. de Montalembert et M. de Broglie n'iront pas à Malines. M. Augustin Cochon n'y assistera pas non plus. M. l'évêque d'Orléans désirait beaucoup s'y rendre, mais l'état de sa santé lui commande impérieusement le repos.

Le vicomte Anatole Lemerrier et M. de Melun sont positivement attendus à Malines. M. François Lenormant est inscrit parmi les orateurs. Le discours de clôture du congrès sera prononcé, nous assure-t-on, par le P. Félix.

Chronique Locale.

LE CHATEAU DE SAUMUR.

« La gentille, bien assise et bien aérée ville de Saumur. »

Ainsi s'est exprimé un ancien chroniqueur à la vue du joli paysage au milieu duquel nous vivons tous les jours.

Ce tableau était vrai, chers lecteurs, car il n'a pas vieilli. Les expressions qui le caractérisent sont gracieuses et pittoresques comme la nature elle-même, exactes comme la photographie.

Du nord, du midi; du levant, du couchant, contemplez le panorama qui vous environne et vous direz avec le chroniqueur: qu'elle est gentille, qu'elle est bien assise, qu'elle est bien aérée la ville de Saumur!

Y a-t-il présomption, chers lecteurs, à vous prêter ce langage? Je ne le crois pas. Voici du reste le site, jugez-en vous-mêmes:

Deux vallées au milieu desquelles coulent un grand fleuve, une rivière coquette, séparées par un riant et fertile coteau;

Une imposante forteresse, assise au sommet de la colline, d'où elle commande aux vallées en surveillant les eaux;

Puis, au-devant de cette forteresse, des moulins aillés, échelonnées comme sentinelles pour prévenir l'attaque subite.

— Il faut entendre les gens de Villebelle; ils l'arrangent d'une jolie façon.

— J'en sais quelque chose.

— Du reste, il le mérite bien; un homme riche comme lui, n'ayant qu'une enfant, ne devait-il pas marier à ce bon M. Julien qui lui a sauvé la vie? Ici Thérèse prêta une oreille attentive à la conversation des deux sœurs.

— Et qui l'aurait rendue si heureuse, ajouta Alexandrine.

— Depuis le départ de son neveu, M. le curé n'est plus reconnaissable; il a vieilli de dix ans. J'ai bien peur qu'il ne vive pas longtemps.

— Villebelle ferait une grande perte.

— Est-ce que ta maîtresse sait que M. Julien a quitté Villebelle?

— Non, elle l'ignore.

— Pauvre petite, il l'aimait bien tout de même.

— Et Thérèse, crois-tu qu'elle ne l'aimait point?

— C'est égal, travailler dix ans de sa vie pour être médecin et se faire prêtre ensuite...

Un cri étouffé poussé par Thérèse interrompit brusquement la conversation.

— Madame nous écoutait, s'écria Alexandrine.

Et les deux femmes se précipitèrent dans le salon.

Telle est l'image qui a impressionné l'écrivain du dernier siècle et qui frappe le peintre de nos jours.

Disons, toutefois, pour la vérité des deux époques, qu'au siècle dernier le château couronnait de ses ruines le front de la cité; tandis qu'à cette heure, il le décore de ses tours, de ses murailles restaurées.

Ce paysage, que nous décrivons avec amour peut-être (qui n'aimerait son berceau?), est fort renommé; aussi le touriste longeant la Loire, tant vite qu'il soit emporté par la vapeur, s'empresse d'en saisir la fuyante perspective.

D'aussi loin qu'il aperçoit le premier éclaircieur tournoyant, il cherche à l'horizon le paratonnerre qui garantit de la foudre l'antique forteresse, transformée par nos besoins militaires en un volcan toujours redouté.

Nous qui pouvons, au sortir du logis, jouir à l'aise d'un coup-d'œil si varié, serions-nous plus indifférents que le touriste à l'aspect du vieux défenseur de notre pays? Non, certes! Selon les temps, selon les mœurs il a protégé nos toits, abrité nos rivages: nous ne serons pas ingrats envers lui.

Si la Loire reconnaissante reflète complaisamment, dans son miroir limpide et calme, les crénaux meurtriers qui balayaient autrefois ses ondes agitées; reconnaissants comme elle, nous rappellerons, dans ces causeries passagères, la noble origine du donjon que Saumur possède avec fierté.

Pour découvrir cette origine, nous ne remonterons pas la nuit des temps; nous ne citerons pas la guerre de Troie; nous ne consulterons pas César: notre château n'est ni grec, ni romain. Il est né franc et plutôt poitevin que fils de l'Anjou. A cause de cela, son rôle n'est pas moins grand dans les fastes de l'histoire.

Vous le verrez bientôt, chers lecteurs, s'il vous plaît de me suivre dans l'ancienne région que nous occupons maintenant, vous n'aurez point à regretter, je l'espère, cette promenade historique.

PAUL RATOUIS.

M. Conus et son gendre M. Fossier ont donné dimanche soir, à la salle de la Mairie, la séance de prestidigitation que nous avons annoncée. Il y avait salle comble. On comptait bien sur le savoir de Conus père et de son gendre pour passer une agréable soirée, et l'attente générale n'a pas été trompée.

Que dirions-nous de M. Conus! son talent est connu; nombre de fois déjà, il a été applaudi dans notre ville; ses tours sont toujours variés, et exécutés avec une dextérité qui étonne les plus habiles et déjoue les yeux braqués sur lui pour surprendre ses mystères.

Quant à son gendre, il est bien ce qu'en avait dit la Renommée. La fée qui a présidé à sa naissance lui a donné un nom qui grandira, et passera à la postérité comme celui des Conus, des Bosco, ces grands maîtres dans la science de Robert Oudin. Pour M. Fossier, les

Elles trouvèrent Thérèse étendue sans mouvement sur le carreau.

Alexandrine la prit dans ses bras, et, aidée par sa sœur, elle la porta dans son lit.

Julien, en entrant au séminaire, avait dit adieu au monde, et il ne voulait en sortir qu'après son ordination. Mais une circonstance vint changer ses projets.

Un des plus savants ecclésiastiques du séminaire, un professeur de théologie, tomba dangereusement malade. Les deux premiers médecins de la ville, appelés près de lui, déclarèrent que la maladie était mortelle. Julien demanda et obtint la permission de faire une visite au prêtre, comme médecin.

Plus heureux et peut-être aussi plus savant que ses confrères, il découvrit la cause du mal et entreprit la guérison. En moins de trois semaines le professeur fut rétabli. Le succès de cette cure, obtenue sur un homme condamné par deux médecins considérés comme très-habiles, donna une haute idée de la science de Julien.

(La suite au prochain numéro).

tours de cartes, de passe-passe, de divination, sont des jeux d'enfants; entre ses doigts, tout se métamorphose, s'éclipse, s'évapore et disparaît par la seule puissance de sa baguette magique.

Jedi prochain, MM. Conus et Fossier donneront une nouvelle soirée; nous croyons pouvoir leur promettre encore une belle et nombreuse réunion.

La Cour impériale d'Angers a souscrit pour une somme de 300 francs en faveur des incendiés de Limoges.

Quelles peines ne se donne-t-on pas pour pronostiquer le temps, quand il suffirait de consulter les bêtes.

Le mauvais temps est-il proche, les oiseaux s'épluchent, passent leurs plumes dans leur bec et se retirent dans les arbres et les buissons; les oies, les canards s'élèvent sur leurs pattes, battent des ailes et poussent des cris de joie; les hirondelles rasent la surface de l'eau; les corneilles, perchées à la cime des arbres, redoublent leur cri rauque ou se promènent le long des fossés, des ruisseaux et des étangs; les geais crient plus que de coutume; les coqs chantent le soir; les pigeons volent précipitamment et très-haut, puis s'enferment dans leurs colombiers; les oiseaux de nuit se font entendre le matin et vers le milieu du jour.

Les bœufs et les vaches levant le mufle en l'air et humant le vent; les moutons jouant et courant çà et là; les cochons inquiets et broutant l'herbe; les chats se léchant et se lustrant, ou dormant sur le derrière de la tête, présagent aussi de la pluie.

Dans le même cas, les crapauds coassent dans les lieux élevés, les grenouilles le matin, excepté au printemps; les poissons se montrent à la surface des eaux et sautent fréquemment au-dessus; les abeilles sortent de grand matin, s'éloignent peu et reviennent bientôt; les fourmis se reposent et restent sous terre; les limaces et les vers de terre sortent de leurs retraites; les araignées courent, les mouches et les autres insectes piquent avec plus d'acharnement.

Mais consultez surtout l'araignée fileuse des jardins: les fils de sa toile sont-ils courts, attendez la pluie; s'il doit faire chaud et constamment beau, sa toile est disposée en rayons très-réguliers et assujettie par une multitude de fils très-longs.

Si elle répare sa toile endommagée par la pluie, soyez sûrs d'une suite de beaux jours.

Si le temps doit être beau, l'araignée des murs a la tête et les jambes hors de son trou; si elle a la tête vers l'intérieur, c'est de la pluie qu'elle annonce.

Nous avons surtout parlé des pronostics de mauvais temps; il va sans dire que, lorsque le beau temps doit venir, les animaux cessent de donner lieu aux observations signalées. La conclusion doit donc aussi changer.

COURSES DE SAUMUR.

PROGRAMME DE 1864.

Deux jours, 4 et 6 septembre.

PREMIER JOUR, DIMANCHE 4 SEPTEMBRE.

1° Prix du Conseil général de Maine-et-Loire : 1,200 fr.

Pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans le département de Maine-et-Loire et ayant conservé, jusqu'à l'instant de la course, leur qualification de chevaux de l'Ouest. — Poids du règlement de l'Ouest. — Entrée : 20 fr. pour le deuxième arrivant. — Distance : 4,000 mètres en une épreuve.

2° Un objet d'art donné par S. Exc. le ministre de la Guerre.

Pour MM. les Lieutenants et Sous-Lieutenants, montés sur des chevaux de carrière.

3° Un objet d'art donné par S. Exc. le ministre de la Guerre.

Pour MM. les Lieutenants et Sous-Lieutenants, montés sur leurs chevaux d'armes.

4° Un objet d'art donné par la ville de Saumur.

Pour MM. les Sous-Maîtres de manège, montant des chevaux de carrière.

5° Steeple-chase militaire. — Un objet d'art d'une valeur de 1,200 fr. et 500 fr. en espèces, donnés par l'Administration des Haras. — Course militaire.

Pour MM. les Officiers en garnison à Saumur, Angers, Tours, Vendôme, Poitiers et Nantes. — Distance : 1,500 mètres, avec huit obstacles à franchir. — Poids à volonté. — Ne pourront courir que les chevaux d'armes, nés et élevés en France, inscrits sur les contrôles, et n'étant pas de pur sang. — Un officier pourra être autorisé par l'autorité militaire à monter pour cette course le cheval d'un de ses camarades. — Quand, par exception, un cheval n'est pas monté par son propriétaire, le nom de celui-ci et le nom de l'officier qui se propose de courir doivent toujours être mentionnés dans l'engagement. — Les engagements seront reçus jusqu'à l'avant-veille de la course, avant 4 heures du soir, et se feront par lettres cachetées et affranchies, adressées à M. Vallon, directeur du Haras de l'Ecole de cavalerie de Saumur. — La tenue de course sera de rigueur.

6° Steeple-chase (gentlemen-riders). — 2,000 fr. donnés par la Société des courses et MM. les Officiers de l'Ecole impériale de cavalerie.

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tous pays. — Entrée : 100 fr., moitié forfait. — Le forfait devra être déclaré avant le 29 août, 7 heures du soir. — La moitié des entrées au second. — Poids : 75 kilog. — Tout cheval ayant gagné, en un ou plusieurs steeple-chase ou courses de haies, une somme de 5,000 fr. portera 3 kilog.; de 6,000 fr. et au-dessus, 5 kilog. Si ces sommes ont été gagnées en Angleterre, la surcharge sera double. Tout cheval né en France jouira d'une modération de poids de 3 kilog., de 5 kilog. s'il est né et élevé dans l'Ouest. Tout officier de l'armée française aura une modération de poids de 3 kilog. et de 5 kilog. s'il n'a jamais gagné un steeple-chase de 1,000 fr. Tout vainqueur de 5,000 fr. n'aura droit à aucune modération de poids. — Distance 4,500 mètres environ, 20 obstacles à franchir. — Cinq engagements ou pas de course, à moins que les commissaires n'en décident autrement. — Les engagements pour cette course seront reçus, par lettres affranchies, chez M. Vallon, directeur du Haras de l'Ecole de cavalerie de Saumur, jusqu'au 1^{er} août 1864, 7 heures du soir.

LUNDI 5 SEPTEMBRE.

CARROUSEL

De l'Ecole Impériale de Cavalerie.

DEUXIEME JOUR, MARDI 6 SEPTEMBRE.

1° Prix de l'arrondissement de l'Ouest accordé par l'Etat : 2,000 fr.

Pour chevaux entiers et juments de 3 ans et au-dessus. — Distance : 2,500 mètres. — Poids pour l'âge et la position (Arrêté du 8 novembre 1850). — Entrée : 20 fr.

2° Un objet d'art donné par la ville de Saumur.

Pour MM. les Sous-Officiers, élèves-constructeurs, montant leurs chevaux d'armes.

3° Prix de Circonscription : 800 fr. donnés par la Société des Courses.

Pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, appartenant à l'arrondissement de l'Ouest. — Poids pour l'âge et la position (Conditions de l'arrêté du 8 novembre 1850). — Entrée : 20 fr. — Distance : 2,000 mètres en une épreuve.

4° Un objet d'art donné par la ville de Saumur.

Pour MM. les Sous-Officiers titulaires de l'Ecole impériale de cavalerie, montant leurs chevaux d'armes.

5° Prix du Chemin de fer. — Steeple-chase (gentlemen-riders). — 1,000 fr., dont 500 fr. donnés par la Compagnie du chemin de fer

d'Orléans et 500 fr. donnés par la Société des Courses,

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tous pays. — Poids commun : 67 kilog 1/2. — Entrée : 40 fr. pour le deuxième arrivant. — Les chevaux nés en Angleterre porteront 2 kilog. de surcharge. — Le vainqueur d'une course de haie ou d'un steeple-chase de 1,000 fr. portera 2 kilog. de surcharge; de 2,000 fr., 3 kilog.; de 4,000 fr., 4 kilog.; — Le vainqueur de deux ou plusieurs de ces prix, 5 kilog. — Les chevaux nés et élevés dans l'Ouest porteront 3 kilog. de moins. — Distance : 4,100 mètres environ et 15 obstacles à franchir. — Cinq engagements ou pas de course, à moins que les commissaires n'en décident autrement. — Les engagements pour cette course seront reçus, par lettres affranchies, chez M. Vallon, directeur du Haras de l'École de cavalerie de Saumur, jusqu'au 1^{er} août, sept heures du soir.

6^e Steeple-chase (2^e catégorie). — 5,000 fr. offerts par l'Administration des Haras, et divisés en deux prix de 2,000 fr. et les entrées au premier, 1,000 fr. au second,

Pour chevaux hongres et juments de demi-sang, nés et élevés en France, âgés de 4 à 8 ans inclusivement. — Entrée : 100 fr., moitié forfait. — Le forfait devra être déclaré le 29 août, avant 7 heures du soir. — Poids commun : 4 ans, 75 kilog.; — 5 ans et au-dessus, 76 kilog. — Distance : 4,000 mètres environ et 20 obstacles à franchir. — Le cheval ayant gagné 20,000 fr. est exclu; le gagnant de 15,000 fr. porte 6 kilog. de surcharge; de 7,000 fr., 4 kilog.; de 3,000, 2 kilog. — Cette course sera réglée, pour les conditions, par l'arrêté ministériel du 2 septembre 1862. — Les engagements seront reçus jusqu'au 1^{er} août 1864, avant 4 heures du soir, par lettres affranchies et adressées à M. Vallon, directeur du Haras de l'École de cavalerie de Saumur.

7^e Prix de consolation : Objet d'art. — Steeple-chase (gentlemen-riders). — Handicap.

Pour tous chevaux, autres que ceux de pur sang, ayant couru aux courses de Saumur et

n'ayant pas gagné sur cet hippodrome en 1864. — Distance : 2,000 mètres environ et 10 obstacles environ. — Entrée : 20 fr. au second, s'il y a moins de 8 chevaux; s'il y en a plus, moitié seulement au deuxième arrivant. — Les poids seront affichés au pesage immédiatement après l'arrivée du prix de 3,000 fr. — La tenue de course sera de rigueur.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les engagements devront être faits par écrit et adressés franco à M. Vallon, directeur du Haras de l'École impériale de cavalerie, le 2 septembre, avant-veille des courses, à 4 heures du soir, pour tous les prix, excepté toutefois pour ceux relativement auxquels l'époque des engagements est spécifiée au programme.

Tout engagement qui ne contiendrait pas le montant de l'entrée ou du forfait pourra être considéré comme nul.

Sera passible d'une amende de 20 fr., tout propriétaire qui n'aura pas désigné les couleurs de son jockey.

Les propriétaires de chevaux engagés sont priés de faire connaître leurs adresses dans les lettres d'engagements.

Ne sont admis à monter dans les courses de gentlemen que les membres du Jockey-Club, de l'Ancien-Cercle, du Cercle Agricole, du Cercle Impérial, du Cercle de la rue Royale, du Cercle de l'Union, du Cercle de Saumur, les Officiers de l'armée française en activité de service, les Officiers des Haras impériaux ou les personnes admises par le comité des courses, sur la présentation de deux membres des cercles ci-dessus désignés ou de deux officiers de l'armée française ou des Haras impériaux.

Saumur, le 16 avril 1864.

LES COMMISSAIRES SPÉCIAUX,

LÉON MAYAUD, VALLON, V^e E. de BARACÉ, C^{ad} L'HOTTE.

Approuvé :

L'aide-de-camp, premier écuyer de l'Empereur, directeur général des Haras, G^{ral} FLEURY.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Marseille, 29 août. — Un communiqué officiel, publié par les journaux d'Alger, dit que la garnison de Boghar s'est portée, le 19, contre les révoltés parmi lesquels se trouvent les assassins de M. Molard et du marquis d'Equille.

Un convoi partira de Boghar sans escorte, le 28, pour rétablir les communications et repousser loin de Tell les populations insurgées. Les colonels Pechot et Dumont, aidés par l'aga Ben-Aouda, ont combiné un mouvement et refoulé les tribus de Si-Mohammed vers le sud.

Des dépêches du *Moniteur d'Algérie* signalent de nouveaux incendies dans les forêts de la province de Constantine et la Calle, notamment dans celle de Montebello.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

VILLE DE DOUÉ.

CONSTRUCTION D'UNE CHAPELLE A l'Église Saint-Pierre.

Le Maire de la ville de Doué, chevalier de la Légion-d'Honneur, prévient les entrepreneurs de travaux-publics que le mardi 20 septembre 1864, à une heure précise, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé, pardevant lui, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction d'une chapelle à l'église Saint-Pierre.

Ces travaux sont évalués à... 18,000 fr.

Les plans, devis et cahier des charges sont déposés au secrétariat de la Mairie, où il en sera donné connaissance, tous les jours, à tous ceux qui se présenteront.

Doué, le 27 août 1864.

Le Maire, GUIONIS-JOUBERT.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 27 août.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Fête de Versailles en l'honneur du roi d'Espagne. — Incendie de Limoges. — Les industries inconnues de Londres. — Gazette

du palais. — Les colonies françaises : Le royaume de Porto-Novo (deuxième article). — Le chemin de fer de Paris à Madrid. — Obsèques de la princesse Czartoryski. — Causerie dramatique. — Correspondance italienne. — Le coffre à quatre cornes. — M. Desmarest. — Bulletin biographique.

Gravures : Fêtes à Varsovie : Le gouverneur passant sur la place de Saxe. — Fête donnée à Versailles, en l'honneur de S. M. le roi d'Espagne. — Incendie de Limoges (4 gravures). — Les colonies françaises : Le royaume de Porto-Novo (deuxième article), 12 gravures. — S. S. le Pape visitant la caserne récemment construite au Macao (Rome). — Le coffre à quatre cornes, demi-grandeur naturelle. — M. Desmarest, bâtonnier de l'ordre des avocats. — Régates de Toulon (14 août). — Le mois d'août. — Échecs. — Rébus.

Marché de Saumur du 27 Août.

Froment (l'hectol.)	16 32	Huile de lin.	56 —
2 ^e qualité.	15 68	Paille hors barrière	39 58
Seigle.	9 75	Foin.	84 85
Orge.	9 75	Luzerne (les 750 k)	92 82
Avoine anc. (entrée)	9 20	Graine de trèfle.	—
Fèves.	12 25	— de luzerne.	—
Pois blancs.	28 —	— de colza.	31 —
— rouges.	26 —	— de lin.	29 —
Cire jaune (50 kil.)	200 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ord.	60 —	(l'hectolitre).	—
— de chenevis.	52 —	— cassées (50 k.).	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1863.	1 ^{re} qualité	60 à 75
Id.	2 ^e id.	50 à 55
Ordin., envir. de Saumur, 1863	1 ^{re} id.	48 à 50
Id.	2 ^e id.	45 à 48
Saint-Léger et environs 1863,	1 ^{re} id.	45 à 48
Id.	2 ^e id.	40 à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1863.	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	38 à 40
La Vienne, 1863.	—	32 à 35

ROUGES (3).

Souzay et environs 1863.	—	80 à 100
Champigny, 1863.	1 ^{re} qualité	180 à 200
Id.	2 ^e id.	120 à 150
Varrains, 1863.	—	70 à 80
Bourgueil, 1863.	1 ^{re} qualité	100 à 120
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Restigny 1863.	—	70 à 80
Chinon, 1863.	1 ^{re} id.	68 à 70
Id.	2 ^e id.	60 à 65

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e BODIN, avoué à Saumur.

Par jugement par défaut rendu par le tribunal civil de Saumur, en date du vingt-sept août mil huit cent soixante-quatre, enregistré,

La dame Flavie Bailly, couturière, demeurant à Saumur, épouse de René Malnoë, cocher, ayant son dernier domicile à Saumur, aujourd'hui sans domicile ni résidence connus, a été séparée de biens d'avec ledit sieur Malnoë, son mari;

M^e Bodin, avoué près le tribunal civil de Saumur, y demeurant, était constitué sur ladite demande, pour la demanderesse, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant délibération du bureau de Saumur, du dix juillet mil huit cent soixante-quatre.

Pour extrait certifié conforme, par moi, avoué soussigné.

A Saumur, le vingt-neuf août mil huit cent soixante-quatre. (393) R. BOBIN.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

A Saumur, rue du Portail-Louis, n^o 36. S'adresser audit notaire. (379)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER,

UNE MAISON AVEC JARDIN, située au Pont-Fouchard, à l'angle de la rue des Pauvres, dépendant de la succession de M^{me} veuve MARGAIN.

On vendrait le jardin par parties. UNE AUTRE MAISON, située à Saumur, rue des Payens, autrefois occupée par M^{me} GUÉRIN-SAVATIER. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (374)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par lots, Un JARDIN, sis à Saumur, rue de Nantilly, joignant la maison d'octroi, d'une contenance de 50 ares environ, propre à bâtir.

S'adresser à M. HURTAULT, entrepreneur, et à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (376)

A VENDRE UN CHEVAL DE SELLE.

S'adresser chez M. VÉRON, limonadier. (382)

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiate, Ou pour la St-Jean 1865,

Une MAISON, sise à Saumur, rue Saint-Jean, 26, anciennement occupée par M. Gustave Veron.

S'adresser à M. PLÉ, commissaire-priseur, ou à M. ROSSIGNOL, propriétaire à Pocé, près Saumur. (372)

A VENDRE

PRÉSENTMENT, UN CLOS DE VIGNE

En bon rapport,

Situé à Bagneux, rue des Pauvres, près de la grande route.

Ce clos contient environ 95 ares 73 centiares, avec une petite habitation, pressoir et ses ustensiles, cave et puits; le tout renfermé de murs, avec environ 500 arbres à fruits, tant en espalier qu'en bordures d'allées.

S'adresser, pour voir la propriété, à M. HAUDOUIN, qui en est le plus proche voisin, et, pour traiter, à M. BRAZIER, rue Saint-Jean, à Saumur.

Il sera donné toute facilité de paiement. (377)

A VENDRE

DEUX CHIENNES D'ARRÊT, bien dressées, braques, anglaises, âgées de trois ans.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

CHIENNE COUCHANTE, six ans, première qualité, convenant parfaitement pour un jeune chasseur.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

BOUTIQUE et portion de MAISON, rue Royale. S'adresser à M^{me} RAGUIDEAU.

Une maison de commerce dans le département de Maine-et-Loire demande un associé.

S'adresser au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 27 AOUT.			BOURSE DU 29 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 25	»	»	66 35	»	10
4 1/2 pour cent 1852.	94 65	»	»	94 50	»	15
Obligations du Trésor.	437 50	1 25	»	437 50	»	»
Banque de France.	3380	»	»	3395	15	»
Crédit Foncier (estamp.)	1220	»	»	1215	»	5
Crédit Foncier, nouveau.	1210	»	»	1220	»	»
Crédit Agricole	750	»	»	750	»	»
Crédit industriel.	765	»	»	765	»	»
Crédit Mobilier	1011 25	7 50	»	1008 75	»	2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	992 50	12 50	»	990	»	2 50
Orléans (estampillé)	890	2 50	»	888 75	»	1 25
Orléans, nouveau	796 25	2 50	»	797 50	1 25	»
Nord (actions anciennes).	982 50	2 50	»	986 25	3 75	»
Est.	493 75	1 25	»	495	1 25	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	915	»	1 25	916 25	1 25	»
Lyon nouveau.	930	»	»	930	»	»
Midi.	636 25	»	1 25	635	»	1 25
Ouest	522 50	1 25	»	522 50	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1655	10	»	1670	15	»
Canal de Suez	466 25	»	1 25	466 25	»	»
Transatlantiques.	556 25	1 25	»	556 25	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	67 60	15	»	67 60	»	»
Autrichiens	431 25	»	»	436 25	5	»
Sud-Autrich.-Lombards.	540	2 50	»	538 75	»	1 25
Victor-Emmanuel	345	»	»	348 75	3 75	»
Russes	»	»	»	»	»	»
Romains.	335	»	»	335	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	617 50	2 50	»	617 50	»	»
Saragosse	498 75	1 25	»	500	1 25	»
Séville-Xérés-Séville	446 25	»	»	446 25	»	»
Portugais	295	»	3 75	295	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	302 50	»	»	302 50	»	»
Orléans	293 75	»	»	293 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	292 50	»	»	292 50	»	»
Ouest	286 25	»	»	286 25	»	»
Midi.	283 75	»	»	285	»	»
Est.	290	»	»	287 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.